

Mairie du Kremlin-Bicêtre
REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2025-356
CREATION D'UNE AIRE DE LIVRAISON
A TITRE PERMANENT
Rue Du Général Leclerc

Le Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1 ;
- Vu l'ordonnance de Police du 1er juin 1969, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique ;
- Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.115-1 à L.141-2 à L.141-12, R115-1 à R.116-2 et R141-12 à R.141-22,
- Vu la convention de délégation de service public pour l'exploitation du stationnement de surface et notamment l'article 15 ;
- Vu l'arrêté municipal 2024-501 portant délégation de fonction de Monsieur BERROIR, Directeur des Services Techniques ;
- Vu l'avis favorable de Monsieur le Directeur des Services Techniques.

Considérant que pour permettre la création d'une place de livraison soit 12m linéaire au droit du 78, Rue du Général Leclerc, il est nécessaire de modifier les règles de stationnement et cela par mesure de sécurité.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : une place de livraison, sera créée au droit du **78, Rue du Général Leclerc**. Cet emplacement sera exclusivement réservé aux véhicules forains, les jours et heures de déroulement du marché forain (les jeudis et dimanche entre 7h et 18h).

Et cela à compter de la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 2 : cette création a pour objectif de faciliter la manœuvre du véhicule de collecte des déchets, en lien avec la piétonisation de la place de la République, et d'assurer la continuité du service public.

ARTICLE 3 : Une signalétique adaptée sera installée par le service voirie de l'Etablissement Public Territorial.

ARTICLE 4: Les contraventions à ces dispositions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivie conformément aux lois et décrets en vigueur.

ARTICLE 5: Ampliation du présent arrêté sera communiquée :

- Commissariat de Police,
- Direction de la Police Municipale de Proximité
- EPT Voirie et déchet
- Service Commerce

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 11 Juillet 2025



Pour Le Maire Jean-François DELAGE et par délégation,
Le Directeur des Services Techniques,

Fabien BERROIR

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télé recours citoyens » : www.telerecours.fr